



1202743301

DATE DEPOT :	2012-03-15
NUMERO DE DEPOT :	2012R027385
N° GESTION :	2011B17537
N° SIREN :	534137781
DENOMINATION :	A CORPS PARFAIT
ADRESSE :	16 rue Castagnary 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2011/11/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF: 30-11-11- C2 AS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 30/11/2011

L'an deux mille onze

OG. 30-11-11

MB 17537

A CORPS PARFAIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

CAPITAL : 500 EURO

SIEGE SOCIAL : 16 RUE CASTAGNARY 75015 PARIS

R.C.S 534 137 781 PARIS

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

15 MARS 2012

ENTRE LES SOUSSIGNES

N° DE DÉPOT 27385

1. Mlle ARZIMAN CELINE née le 07/11/1973 à SAVERNE en FRANCE de nationalité FRANCAISE adresse 130 rue Castagnary 75015 PARIS.

2. MME SILVA CARVALHO IARA née le 04/07/1983 à SALVADOR au BRESIL de nationalité BRESILIENNE adresse 166 avenue de la Division Leclerc 95160 MONTMORENCY.

Soit ensemble la totalité des parts social

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR EN DETAIL : changement de president et cession de d'action

Après discussion et après avoir délibéré, la collectivité des associés donne son quitus entier et définitif à Mlle ARZIMAN CELINE. Les associés prennent à l'unanimité les décisions suivantes

Il a tout d'abord été rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts, la présidente est nommé par délibération de la collectivité des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social. Les actionnaires plus de la moitié du capital social étant présent sont donc habilités à procéder à la modification de l'article 12 des statuts.

Après discussion et après avoir délibéré, la collectivité des associés donne son quitus entier et définitif à Mlle ARZIMAN CELINE. Les actionnaires prennent à l'unanimité les décisions suivantes

PREMIER RESOLUTION : CHANGEMENT DE PRESIDENT

MME SILVA CARVALHO IARA née le 04/07/1983 à SALVADOR au BRESIL de nationalité BRESILIENNE adresse 166 avenue de la Division Leclerc 95160 MONTMORENCY.

En remplacement de Mlle ARZIMAN CELINE démissionnaire.

Est nommé présidente de la société pour une durée non limitée, sauf décision contraire de la collectivité des actionnaires statuant spécialement à cet effet à la majorité simple.

La présidente reconnaît avoir pris connaissance des diverses pièces comptables et documents établissant ou permettant d'établir l'actif et le passif social actuel.

Les chèques et divers pièces comptables et juridique concernant la société ont été remis à la nouvelle présidente. Elle exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts et assurera notamment de la gestion générale de la société. Elle continuera l'exploitation sociale en vue de mener à bonne fin les opérations en cours et des opérations anciennes. La présidente consacrera tout le temps nécessaire à la bonne marche de la société.

MME SILVA CARVALHO IARA présente à la séance, déclare en remerciant les actionnaires de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, et accepte le poste, et les fonctions de présidente qui lui sont confiées.

ARTICLE 6 – APPORTS :

Le capital social définit précédent est constitué par l'ensemble des apports ci-après

1. MME SILVA CARVALHO IARA la somme de CINQ CENT euros, soit 500 euros

Soit au total la somme de 500 euros

ARTICLE 8 – ACTIONS :

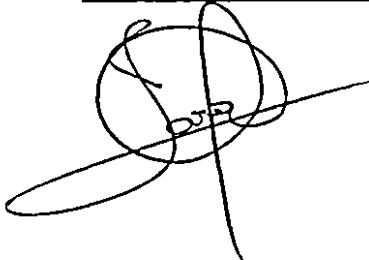
En représentation des apports énumérés à l'article précédent

MME SILVA CARVALHO IARA 500 actions

Total des actions.....500 actions

Les actionnaires donnent pouvoir au porteur d'une copie d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir les formalités prévus par la loi. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signés par les actionnaires.

MME SILVA CARVALHO IARA

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent circular loop and a long horizontal stroke extending to the left.

MME ARZIMAN CELINE

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke.